


Appellation <b>Mécanicien(ne) Bâtiments</b>	No d'emploi <b>ME0124</b>
Nature du travail <ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifie, répare, modifie, dépanne, assemble et installe les composantes mécaniques des équipements des bâtiments et autres installations en utilisant les équipements, les outils et les instruments appropriés selon les plans, devis, normes et méthodes établis. Ces équipements comprennent entre autres, les barrières motorisées, les portes montantes, les séparateurs eaux huiles, les vérins et quais de nivellement hydrauliques, les groupes électrogènes, les compresseurs et ses composantes, les ponts roulants, les pompes (fosse septique et eaux potables) et les distributrices d'essence.</li><li>- Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.</li></ul> <p>LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHÉ DES OPÉRATIONS.</p> Tâches types <ol style="list-style-type: none"><li>1. Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.</li><li>2. Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.</li><li>3. Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.</li><li>4. Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.</li><li>5. Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.</li><li>6. Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).</li><li>7. Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.</li><li>8. Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laius.</li><li>9. Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés: mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.</li><li>10. Rédige des rapports d'inspection des véhicules, troussees de premiers soins.</li><li>11. Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.</li><li>12. Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.</li><li>13. Inspecte, démontre, répare, ajuste, modifie ou répare différents équipements, organes et accessoires mécaniques, tels que : les barrières motorisées, les portes montantes, les séparateurs eaux huiles, les vérins et quais de nivellement hydrauliques, les groupes électrogènes, les compresseurs et ses composantes, les ponts roulants, les pompes (fosse septique et eaux potables) et les distributrices d'essence.</li><li>14. Décèle les défauts mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques par inspection visuelle et/ou à l'aide d'instruments d'essais en effectuant des essais de stabilité, de charge et de rendement. Corrige ces défauts en remplaçant, réparant, ajustant ou modifiant les pièces défectueuses.</li><li>15. Exécute tout travail en consultant des manuels d'entretien et d'instructions, des plans et dessins. Fait des croquis ou modifie au besoin des plans, utilise certains outils et instruments de précision.</li><li>16. Exécute tout travail d'entretien et de réparation sur les équipements mécaniques des bâtiments.</li><li>17. Érige, modifie et démonte les échafaudages et les structures requises pour l'entretien et la réparation des équipements mécaniques des bâtiments.</li><li>18. Effectue toute opération de levage avec les équipements appropriés pour le déplacement et la manutention des pièces lourdes reliées à son travail.</li></ol>	

Appellation <b>Mécanicien(ne) Bâtiments</b>	No d'emploi <b>ME0124</b>
<p>19. <b>Obtient au besoin les autorisations de travail, selon les règles de sécurité.</b></p> <p>20. <b>Effectue au besoin l'entretien et la réparation d'outillage.</b></p> <p>21. <b>Manutentionne et transporte du matériel et des équipements.</b></p> <p>22. <b>Conduit un véhicule.</b></p> <p>23. <b>Peut accomplir les tâches d'emplois de classes inférieures, lorsque requis.</b></p> <p>24. <b>Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.</b></p>	
<p>N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.</p>	
<p><b>Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.</b></p>	

<b>FACTEURS 2016</b>	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habilités manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
<b>DEGRÉ</b>	3	4	3	2	2	2	2	2	3	3	2	<b>TOTAL</b>	<b>CLASSE</b>
<b>POINTAGE</b>	30	40	21	24	14	20	24	18	27	24	12	254	8

Appellation <b>Mécanicien(ne) Bâtiments</b>	No d'emploi <b>ME0124</b>
<p>Exigences d'emploi</p> <p><b>Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Mécanique industrielle de construction et d'entretien</b></p> <p><b>Ou</b></p> <p><b>Posséder les connaissances équivalentes en mécanique permettant de comprendre et d'appliquer les instructions techniques pour vérifier, réparer, entretenir, installer ou modifier les équipements mécaniques des bâtiments et autres installations acquises soit par voie académique ou expérience de travail.</b></p> <p><b>Posséder au moins trois années d'expérience de travail reliées à des travaux d'entretien, de réparation et de vérification des équipements mécaniques des bâtiments et autres installations.</b></p> <p><b>Maitriser les techniques et les méthodes de travail du domaine de la mécanique industrielle de construction et d'entretien.</b></p> <p><b>Être en mesure d'utiliser les différents outils informatiques de la fonction.</b></p> <p><b>Être en mesure de lire et d'interpréter les plans, devis et croquis relatifs aux tâches à effectuer.</b></p> <p><b>Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.</b></p> <p><b>Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.</b></p> <p><b>Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.</b></p> <p>N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.</p>	

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

<b>François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux</b>		Date officielle AAAA-MM-JJ <b>2016-02-01</b>
--	--	--

**\*Exigences vérifiées janvier 2018**